

aud. Bertrand qui a protesté de se pourvoir attendu son indisposition et attendu l'ordonnance du medecin.

Ledict Sieur Sacristain a presenté pour vicayre en lad. Eglise M^{re} Anthoyne Bouchet prestre de Saint Germain Laie en Auvergne pour administrer les sacrementz en lad. parroisse attendu que deux des vicaires ayant visitte les malades suspectz de contagion ont esté contraingtz de sabsenter et afin que le divin service soyt mieux continué veu lurgente necessité et ce pendant et sy longuement quil plaira ausd. S^{rs} Sacristain lagréer et non aultrement.

Lesdictz S^{rs} ont dung commung consentement agréé led. Bouchet pour vicayre en lad. Eglise Saint Nizier tant et sy longuement quil plaira ausd. S^{rs} et Chappitre et luy a donne lhabit par led. sieur Sacristain a lad. condition et apres que led. Bouchet a promís observer les reglemens tant des vicayres que ordonnances des S^{rs} dud. Chappitre leur estre obeyssans et ne manquera au debvoir de sa charge et a signé *Bouchet*.

Sera envoyé aux Reverends Peres Chartreux pour les advertir du deces dudict eu M^{re} Jean Bertrand, chanoine de lad. Eglise aux fins de faire prier Dieu pour le repos de son ame conformement a laccord de confraternité qui est entre eulx et pour leur en donner advys a este deputté led. S^r Michon procureur dud. Chappitre assisté du bastonnyer.

Ledict sieur Michon a representé que les peres Capucins du noviciat sont sur le point de estre enfermes pour estre proches de maisons infestees et partant quil supplie lesd. S^{rs} de leur eslargir de leurs liberallites en ce cas lesd. S^{rs} ont accordé que le cas advenant sera pourveu sur leur charitte et libéralité quilz entendent de faire (1).

Le dix neufviesme octobre 1628 le dict M^e Claude Crozat a esté mis en possession de lune des troys prebandes souz le vocable de la Trinite par M^{re} Maurice (?) Lubin, prestre habitué en lad. Eglise Saint Nizier et ce par le baizement dhautel oraison faicte et aultre solampnité requises. (Reg. cap. id.)

26 SEPTEMBRE 1628

Auxquelz sieurs cappitulans ledict sieur sacristain a represante quattandu la maladie contagieuse qui regne en ceste ville le nombre des vicayres sestans

(1) Le noviciat des Capucins de notre ville était placé dans leur couvent dit du Petit-Foreys, au bas de la Grand'Côte. Cette maison monacale, fondée en 1622, fut bâtie aux frais d'André Coste, riche banquier génois établi à Lyon. En reconnaissance de cette généreuse intervention et pour en perpétuer le souvenir, les Religieux dédièrent, plus tard, l'église à Saint-André, le patron de leur insigne bienfaiteur. La première pierre de cette église fut solennellement posée au nom de la reine Anne-d'Autriche.